

La pandémie : des contraintes pour les uns et des opportunités pour les autres!

Abderrahim DERRAJI - 2022-10-02 21:37:28 - Vu sur pharmacie.ma

Le vendredi dernier, les autorités marocaines ont décidé de mettre fin aux restrictions imposées aux voyageurs se rendant au Maroc. Cette décision, qui s'explique par la faible circulation du Sars-CoV-2, est devenue effective le jour même. Comme l'a précisé l'Office national des aéroports (ONDA), les personnes souhaitant se rendre au Maroc n'auront désormais plus l'obligation d'être munies d'un PCR ou d'un pass vaccinal. Ils doivent juste télécharger et remplir la fiche sanitaire qui leur sera exigée à leur arrivée au Maroc. Cette décision met ainsi fin aux mesures restrictives qui avaient compliqué l'accès au Royaume, y compris aux Marocains en déplacement à l'étranger. Le retour au pays était synonyme de tracasseries. Les voyageurs devaient, avant de prendre l'avion pour le Maroc, trouver un rendez-vous pour faire une PCR à quelques jours de leur voyage et déboursier une somme qui dépassait parfois le prix du billet d'avion. En dehors de certaines décisions qu'on pourrait qualifier de hâtives, on peut dire que la pandémie a été globalement bien gérée au Royaume. Elle a également constitué un test grandeur nature de notre système de santé et de notre capacité à faire face à une pandémie. Les professionnels de santé ont joué un rôle important pour contenir la pandémie et prendre en charge les sujets contaminés à l'image des pharmaciens d'officine qui se sont mobilisés en maintenant un service de proximité 24 h sur 24. Ils n'ont également ménagé aucun effort pour répondre à la forte demande en médicaments exprimée par leurs patients. Avec un peu de bon sens, ils auraient pu, comme leurs confrères des pays voisins, administrer des doses de vaccin et participer au dépistage de la Covid-19. En ce qui concerne leurs instances professionnelles, on ne peut pas nier l'implication individuelle de certains responsables, mais force est de constater que collectivement la profession n'a pas vraiment tiré profit de cette pandémie pour rattraper son retard en matière de digitalisation. Aussi invraisemblable que cela puisse paraître, hormis un site Internet basique mis en ligne par le Conseil régional des pharmaciens d'officine du Sud (CRPOS), nos instances ordinales ne disposent toujours pas d'un portail répondant aux standards en vigueur. À travers une telle plateforme, les Conseils auraient pu dématérialiser leurs services et éviter, entre autres, les difficultés auxquelles les nouveaux diplômés ont été confrontés lorsque le Conseil national de l'Ordre a été obligé de fermer ses portes en raison de la contamination d'un des employés de la maison du pharmacien. Un portail du Conseil aurait également pu permettre à nos responsables de communiquer officiellement et d'une manière efficiente avec les pharmaciens. Le recours aux réseaux sociaux peut, sans nul doute, être bénéfique, mais à condition que le Conseil dispose de sa propre page et que chaque publication contienne un lien qui renvoie vers le portail officiel du Conseil de l'Ordre. L'absence d'une communication officielle a contraint les pharmaciens à se retrouver dans les forums Facebook ou WhatsApp pour avoir des informations sur la profession. Les membres de ces forums sont généralement choisis en fonction de leurs affinités. Malheureusement, la modération de ces forums utiles n'est pas toujours au rendez-vous, et même quand elle existe, elle reste souvent sélective. C'est ce qui explique la non-participation d'une majorité de pharmaciens. Certains d'entre eux finissent par quitter ces forums. La pandémie a également révélé l'importance du dossier numérique patient qui a permis dans de nombreux pays de faciliter l'approvisionnement des malades en médicaments durant la période de confinement stricte. Malheureusement, et en l'absence d'une messagerie sécurisée permettant d'authentifier l'auteur de la prescription tout en garantissant la protection des données à caractère personnel, les pharmaciens refusaient dans leur majorité de délivrer des ordonnances de psychotropes scannées et adressées par le médecin au patient via WhatsApp. Ceci a lourdement pénalisé certains patients. Pour finir, on ne peut que se réjouir de l'amélioration de la situation sanitaire de notre pays, on ose espérer que l'administration accélère le chantier du dossier numérique patient, que les instances rattrapent leur retard en matière de digitalisation et que les pharmaciens soient les plus proactifs possible pour exploiter toutes les possibilités que leur offre la digitalisation.